

Le 30 septembre Alençon passe à 30 km/h



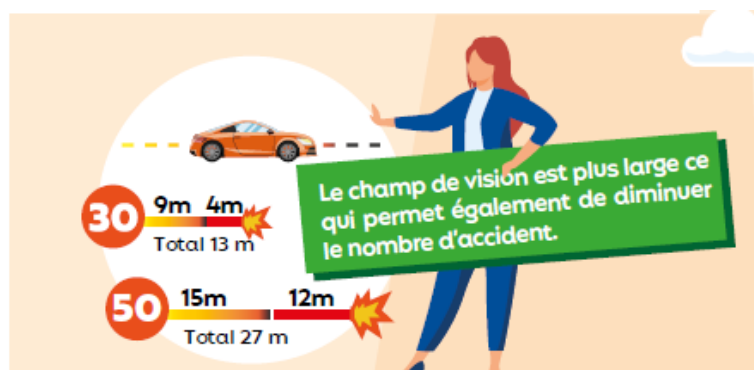
Le **jeudi 30 septembre 2021, Alençon passe en zone 30** sur l'ensemble des axes sauf sur quelques voies qui restent à 50 km/h (cf. carte d'Alençon ci-dessous). Cette diminution de la vitesse permet de faciliter la cohabitation entre les usagers et les habitants tout en améliorant la sécurité de chacun.
Une ville apaisée est une ville plus attractive !



Quelles sont les raisons de la réduction de la vitesse à 30 km/h ?

+ de sécurité

La limitation de vitesse à 30km/h permet de diminuer considérablement le risque d'accident. De plus, les accidents sont plus souvent sans gravité.



■ Distance de réaction / ■ Distance de freinage

+ de tranquillité

La réduction de la vitesse entraîne une réduction de moitié du bruit en ville de 2 à 3 décibels.

Une meilleure qualité de vie en polluant moins

La diminution de la vitesse permet de diminuer la pollution atmosphérique.

Quelles sont les aménagements ?

Les zones 30 sont matérialisées :

- par des panneaux



- par un marquage au sol



Retrouvez toutes les informations sur le passage en zone 30 (carte en téléchargement, vidéo, dépliant...) sur www.alencon.fr/mon-cadre-de-vie/mobilite-et-stationnement/a-alencon-je-roule-a-30-kmh/